

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE LOIRE

Séance du 13 mai 2024

Nombre de
membres du
Bureau : 34

L'an deux mille vingt quatre,
Le treize mai,
A neuf heures trente,
se sont réunis à Salle Bureau - Saint Priest en Jarez, les membres du Bureau du SIEL-
TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente, dûment
convoqués le 7 mai 2024.

En exercice : 34
Présents : 18
Pouvoirs : 4
Votants : 22

OBJET

Approbation du
procès verbal du
Bureau du 25 mars
2024

Présents :

Marie-Christine THIVANT, Présidente
Georges BERNAT, Henri BONADA, Jean-Paul CAPITAN, Patricia CHAUVE, Marc
CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Béatrice FOURNEL, Michel
GANDILHON, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME,
Serge RAULT, Pierre SIMONE, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs déposés :

Votes Pour : 22

Mandant : Bernard SOUTRENON

- Mandataire : Marie-Christine THIVANT

Vote Contre : 0

Mandant : Thierry GOUBY

- Mandataire : Pierre SIMONE

Abstention : 0

Mandant : Martial FAUCHET

- Mandataire : Pierre SIMONE

Mandant : Stéphane HEYRAUD

- Mandataire : Marie-Christine THIVANT

Absents excusés :

M. Xavier VILLARD, M. Gilles PERRONNET, M. Didier PICARD, Mme Annick FLACHER, M.
Gérard BAROU, M. Vincent BONNICI, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Nicolas CHARGUEROS, M.
Sébastien DESHAYES, M. Didier PONCET, Mme Marianne DARFEUILLE, Mme Séverine
REYNAUD, M. Bernard SOUTRENON, M. Thierry GOUBY, M. Martial FAUCHET, M.
Stéphane HEYRAUD.

Le secrétariat a été assuré par Pierre VERICEL.

DELIBERATION 2024_05_13_1B

DU BUREAU DU 13 MAI 2024

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU BUREAU DU 25 MARS 2024

VU l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante.

Compte tenu la transmission du procès-verbal du Bureau syndical du 25 mars 2024 aux membres de l'assemblée le 7 mai 2024;

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Bureau de bien vouloir :

Approuver le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical du 25 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance

Le 13 mai 2024

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente

Marie-Christine THIVANT

Publiée le .

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.